

2024-1659  
2024-05-28

## ACTICIDE® DCOIT

MICROBIOCIDE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT  
SOLIDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: 4,5-Dichloro-2-n-octyl-3(2H)-isothiazolone.....99,00%

NO. D'HOMOLOGATION 35196  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON

CORROSIF

CORROSIF POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: 10-200 kg

Thor GmbH  
Landwehrstrasse 1  
D-67346, Speyer, Germany

Thor Specialties, Inc  
50 Waterview Drive  
Shelton, CT 06484 USA  
Tel: (203) 516-6980

Maclsaac and Associates  
440 Gloucester Street, Suite 2111  
Ottawa, Ontario, CANADA  
K1R 7T8  
Tel: (613) 236-2250

**MODE D'EMPLOI :**

ACTICIDE® DCOIT est utilisé pour la fabrication, la préparation ou le reconditionnement. À être utilisé uniquement pour la fabrication d'un microbicide qui est homologué en vertu de *la Loi sur les produits antiparasitaires*.

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Des dommages probables aux muqueuses pourraient contre-indiquer un lavage gastrique. Traiter selon les symptômes.

**MISES EN GARDE :**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS  
DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

CAUSE DES DOMMAGES AUX YEUX ET DES BRÛLURES À LA PEAU PEUT  
CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU  
PEUT ÊTRE FATAL SI INHALÉ  
NOCIF OU FATAL SI AVALÉ  
FATAL SI ABSORBÉ PAR LA PEAU.

Ce produit est un sensibilisant de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial, des gants en caoutchouc et des vêtements de protection lors de la manipulation. Ne pas respirer la poussière, le brouillard ou les vapeurs. Éviter de contaminer les aliments. Ne pas

ingérer. Se laver à fond avec le savon et de l'eau après la manipulation.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

Toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou toute autre étendue d'eau. Traiter les effluents dans un système de traitement des eaux usées avant de les éliminer.

**ENTREPOSAGE :**

Ce produit est corrosif pour l'acier doux et inoxydable. Ne pas entreposer ou transporter dans des contenants métalliques non doublés. Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture pour humains ou animaux durant l'entreposage, l'élimination du produit ou le nettoyage de l'équipement.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux ou territoriaux. Pour de plus amples renseignements ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *Loi sur les produits antiparasitaires*.